

Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises



RÉUNION PUBLIQUE

DIAGNOSTIC ET GRANDS AXES
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Avril 2018





Qu'est-ce
qu'un SCoT ?

- Un SCoT, c'est avant tout un projet de territoire à moyen – long terme qui embrasse tous les aspects de notre vie quotidienne : logements, emplois, déplacements, paysage, environnement...
- Un SCoT, c'est un document d'urbanisme et d'aménagement, qui définit à long terme les perspectives du territoire, qui seront traduites par les communes dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

- Les évolutions institutionnelles interrogent les coopérations avec les partenaires.

Loi sur la Nouvelle
Organisation Territoriale de
la République (NOTRe) du
7 août 2015

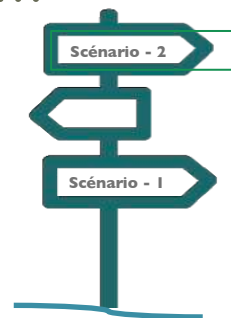


Réformes des régions, des
départements, des
intercommunalités, fusions
de communes (« communes
nouvelles »),...

- Ces nouveaux enjeux viennent renforcer l'intérêt d'affirmer un projet de territoire.

Un diagnostic et un Etat Initial de l'Environnement (EIE) qui mettent en évidence comment fonctionne le territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités...

Prospective - scénarios



Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le choix d'un positionnement et des objectifs stratégiques induits pour le mode de développement futur choisi.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), opposable, il précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD, donner corps à la stratégie.

Constitution du rapport de présentation

Diagnostic - EIE

Explication des choix retenus,

Articulation avec les plans et programmes

Evaluation environnementale

Résumé non technique

Le planning de l'élaboration du SCoT : une concertation régulière à chaque grande étape

Janvier 2017 à
Décembre 2017



Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

Septembre 2017 à
Décembre 2017



Prospective et scénarios

**Janvier 2018 à
Juin 2018**



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**Juillet 2018 à
Décembre 2018**



Document d'Orientation et d'Objectifs

**Janvier à Décembre
2019**



Consultations, enquête publique et approbation



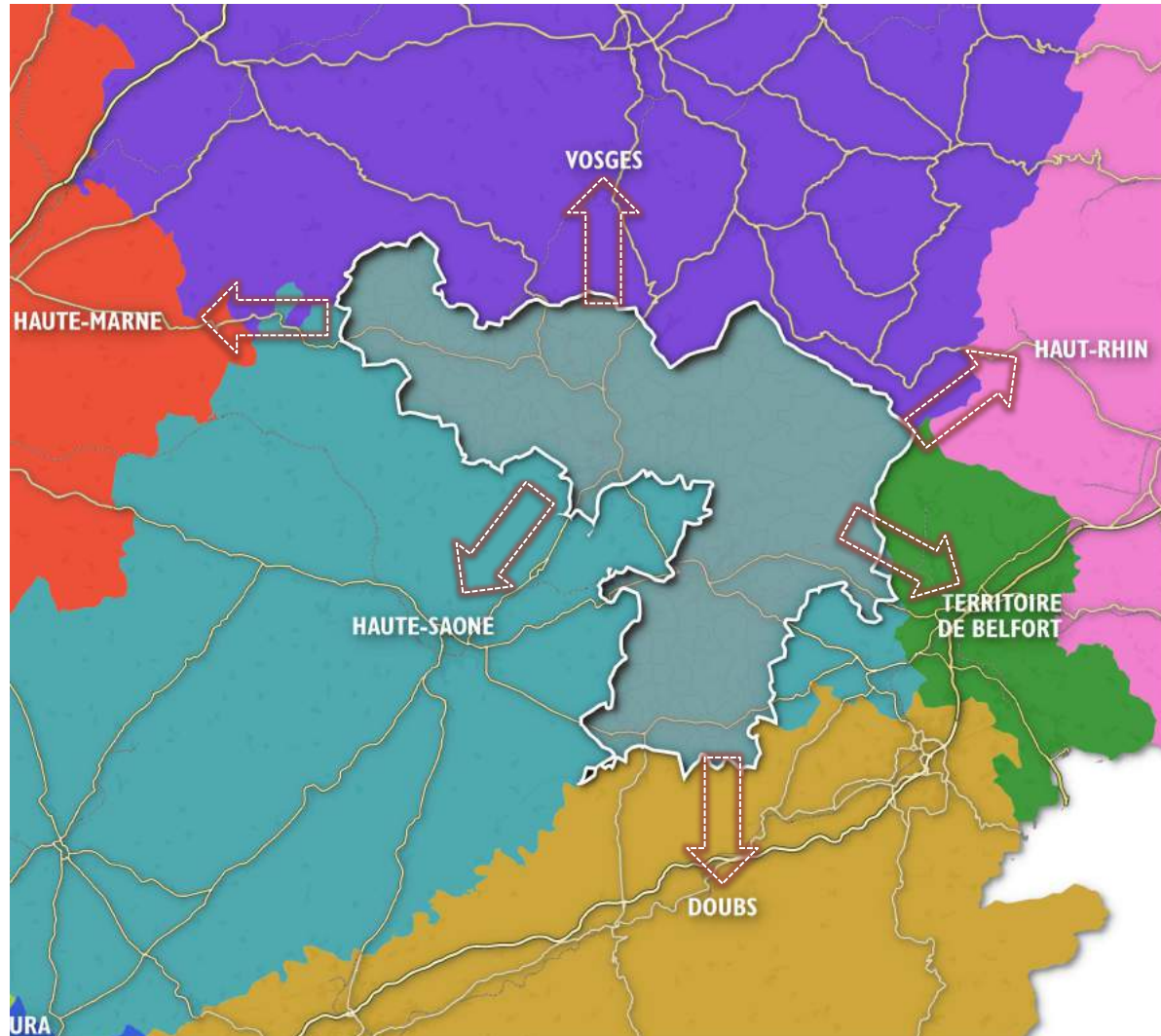
**Les grands
messages du
diagnostic**

Un « carrefour » interdépartemental et interrégional

Positionnement géographique du SCoT

(source : BD Topo, traitement : EAU)

- Un territoire de jonction entre de multiples départements et les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.
- ...couvert en partie par le massif des Vosges (20 communes classées en zone de montagne).

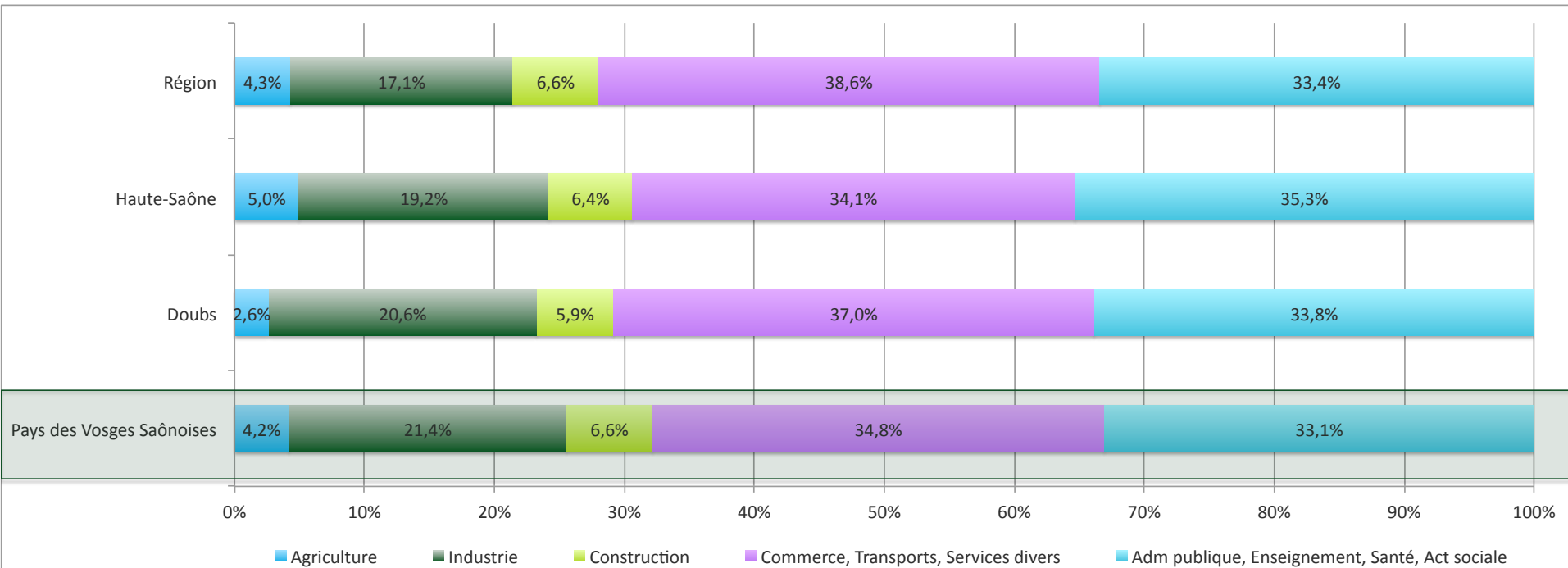


La sphère productive : pilier économique historique

- Une répartition de l'emploi héritée de l'histoire économique du territoire : **5 400 emplois industriels** (21% de l'emploi total, contre 17% à l'échelle régionale) (diminution de 18% entre 2009 et 2014).
- **Un poids de l'industrie particulièrement important dans la moitié nord des Vosges Saônoises** : (CC de la Haute Comté : 35% ; CC des Mille Etangs : 31% ; CC de Villersexel : 6%).

Répartition des emplois par secteurs d'activité

(source : Insee, RP 2014, traitement EAU)



Une agriculture en évolution rapide

- Une diminution du nombre d'exploitations agricoles (774 exploitations en 2010 contre 1 781 en 1988, soit une baisse de 57%)....
- ...conjuguée à une réduction de la **SAU** mais à un rythme moins élevé (-10% entre 1988 et 2010).
- De ce fait, les exploitations sont de taille plus importante et les formes sociétaires se développent, mais l'emploi agricole régresse entre 2009 et 2014 :
 - 82 emplois en moins à l'échelle du Pays (soit - 7%),
 - une centaine d'emplois en moins dans la Haute Comté.

Evolution des emplois agricoles

(source : Insee, RP 2014, traitement EAU)

EPCI	2009		2014		Evolution 2009-2014	
	Nombre	Part dans le SCoT	Nombre	Part dans le SCoT	Variation	Taux de variation
CC de la Haute Comté	373	32,8%	264	24,9%	-109	-29,3%
CC des Mille Etangs	120	10,6%	171	16,2%	51	42,3%
CC du Pays de Lure	148	13,0%	175	16,6%	27	18,5%
CC du Pays de Luxeuil	160	14,1%	174	16,5%	14	8,6%
CC du Pays de Villersexel	274	24,0%	204	19,3%	-69	-25,4%
CC Rahin et Cherimont	63	5,6%	68	6,4%	5	7,2%
Pays des Vosges Saônoises	1 139	100,0%	1 057	100,0%	-82	-7,2%
Doubs	9 553		5 629		-3 924	-41,1%
Haute-Saône	4 127		3 917		-210	-5,1%
Région	48 589		46 679		-1 910	-3,9%

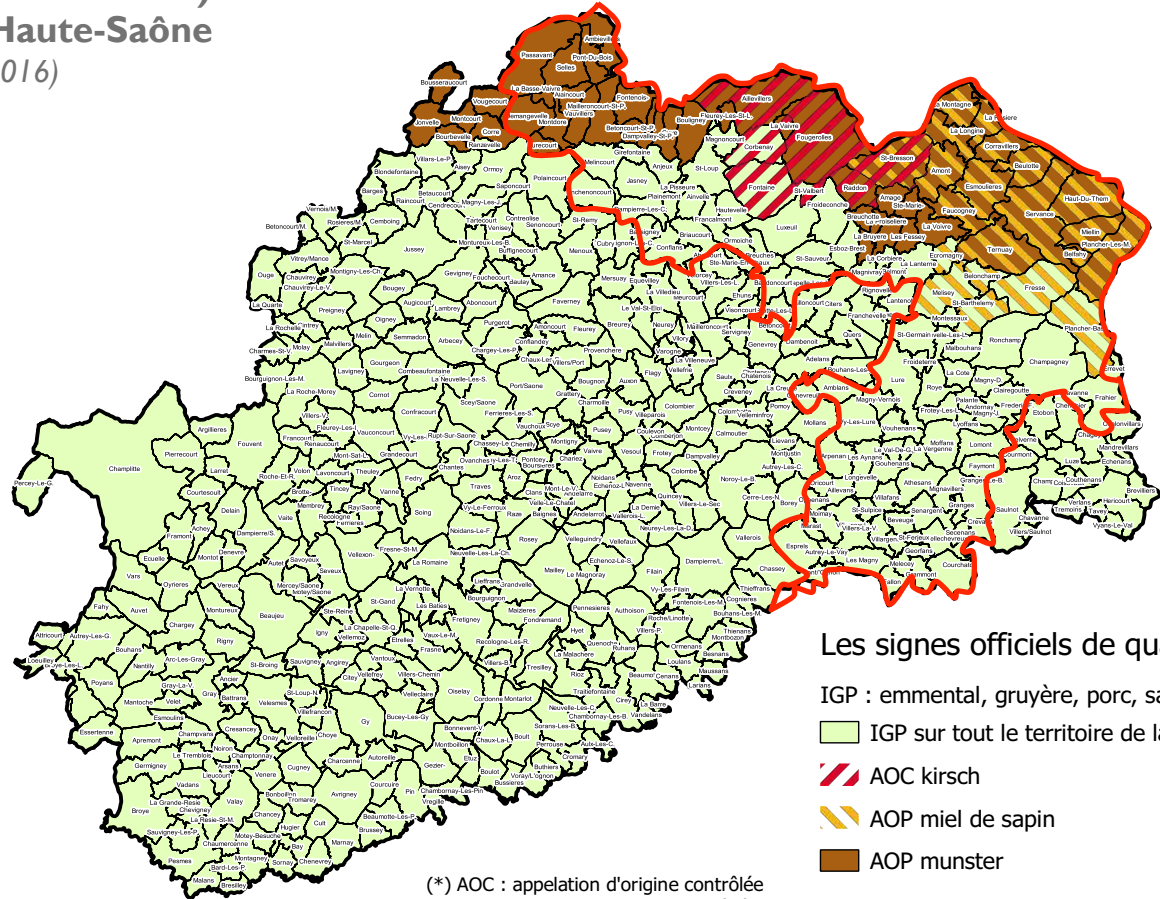
Une agriculture de qualité contribuant à la valeur ajoutée du territoire

Les signes de qualité (AOC - AOP- IGP) dans le département de la Haute-Saône

(source : DDT 70, 2016)

Des labels, signes de traçabilité et de qualité :

- 3 AOC / AOP : AOC Kirsch, AOP Munster, AOP Miel de sapin des Vosges.
- IGP : emmental, gruyère, porc, saucisse.
- label Rouge Emmental grand cru.
- des productions spécifiques : mirabelles, cerises, etc...



Les signes officiels de qualité :

IGP : emmental, gruyère, porc, saucisse

IGP sur tout le territoire de la Haute-Saône

AOC kirsch

AOP miel de sapin

AOP munster

(*) AOC : appellation d'origine contrôlée
 AOP : appellation d'origine protégée
 IGP : indication géographique protégée



- Un développement de la commercialisation en circuits courts qui renforce les synergies locales entre producteurs, artisans, commerçants, collectivités locales et consommateurs...
- ... et qui contribue à l'amélioration de la compréhension de l'agriculture par les consommateurs ainsi qu'à la promotion de pratiques favorables à l'environnement.

Quelques dynamiques au sein du Pays des Vosges Saônoises



Produ'ici : site de commande auquel adhèrent 20 producteurs du territoire des Vosges Saônoises (près de 300 produits locaux sont recensés).

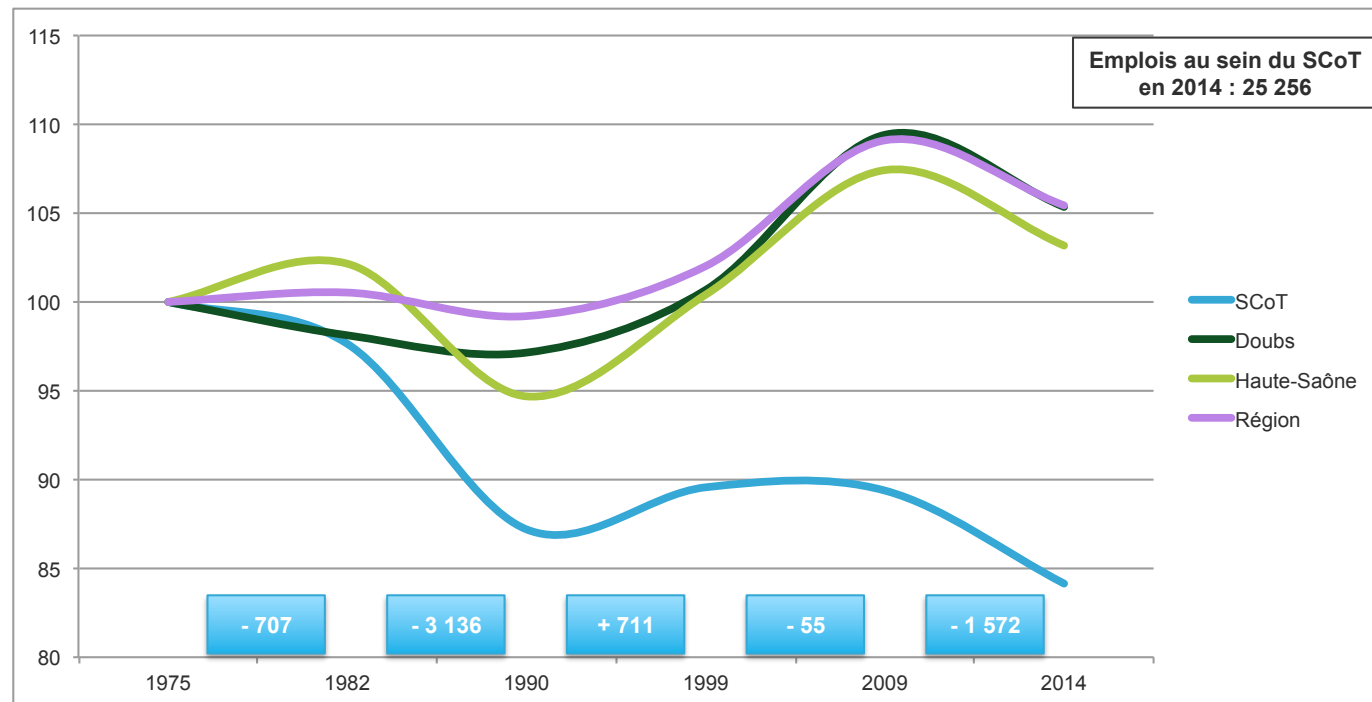


Saveurs des Vosges Comtoises : association rassemblant les agriculteurs et artisans de bouche pour communiquer et valoriser leurs produits et savoir-faire.

- Le fléchissement de l'emploi a été particulièrement marqué au sein des Vosges Saônoises avec **4 800 emplois en moins depuis 1975**.
- Suite à la légère reprise observée au cours des années 1990-2000, **cette dynamique se contracte sous les effets de la crise conjoncturelle de 2008** (près de 1 500 emplois en moins entre 2009 et 2014).
- **Des évolutions hétérogènes selon les EPCI** : - 3 500 emplois en Haute-Comté depuis 1975, + 650 emplois dans le Pays de Lure.

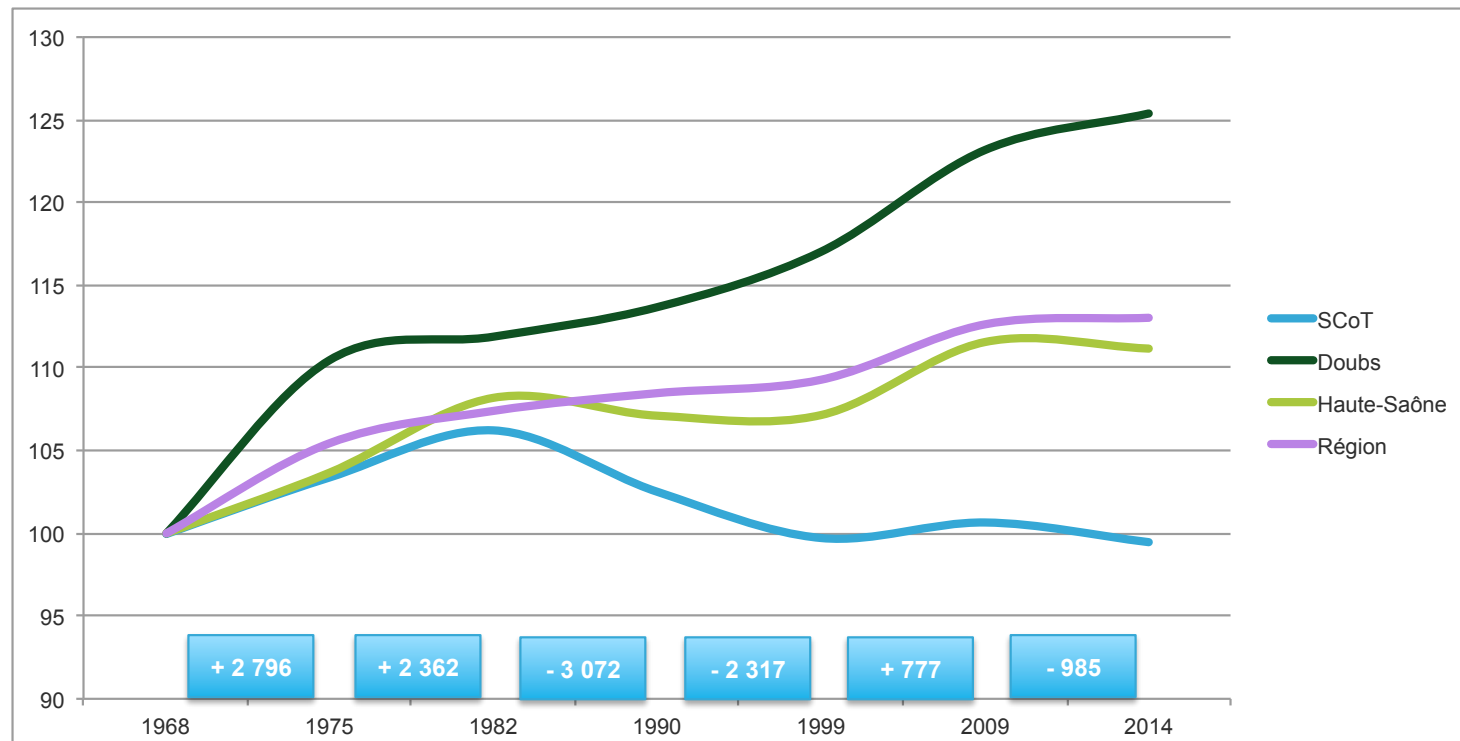
Evolution des emplois entre 1975 et 2014

(source : INSEE, RP 2014, indice base 100 en 1975)



- Une population de 82 379 habitants qui tend à diminuer depuis le pic de population atteint en 1982 (88 000 hab) :
 - Une diminution importante dans les années 1980 corrélée à la courbe des emplois.
 - Un déclin démographique de l'ordre de 175 personnes par an en moyenne au cours des 30 dernières années.
- Un déclin démographique principalement porté par la baisse de population dans les CC du Pays de Luxeuil (-668) et Haute Comté (-817).

Evolution de la population selon les territoires
(source : INSEE, RP 2014, indice base 100 en 1968)



Des évolutions économiques qui impactent le maillage économique

■ Une offre en parcs d'activités dense, en particulier sur l'axe Belfort-Lure-Remiremont.

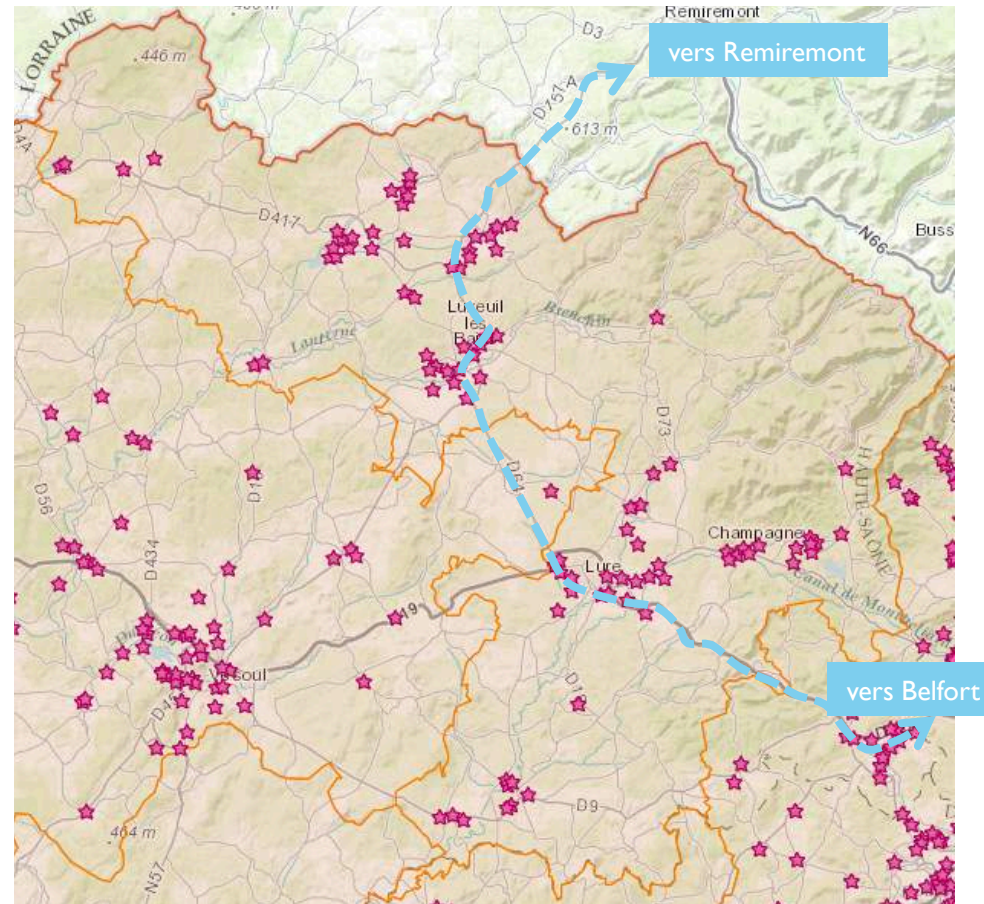
- Près de 90 PAE sur une surface totale de 1 307 ha, dont : 78 ha disponibles immédiatement et 165 ha disponibles à moins de 3 ans.

■ Des enjeux de gestion de nombreuses friches industrielles (près de 50 sites concernés sur un total de 131 ha).

- Exemple de l'ancienne filature de Ronchamp sur 12 ha.

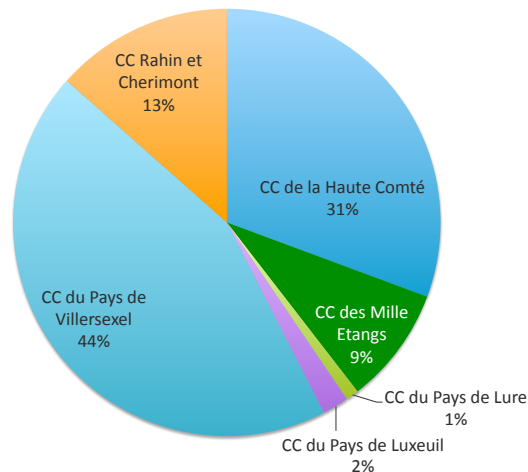
Localisation des parcs d'activité au sein des Vosges Saônoises

(source : Atlas départemental de Franche Comté)

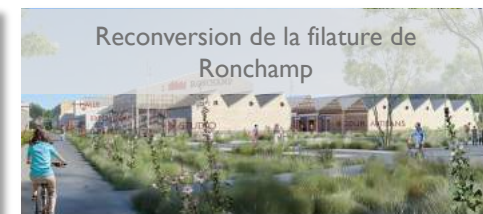


Répartition des surfaces en friches industrielles par EPCI

(source : ARD Franche-Comté)



Zone d'activité à Villersexel

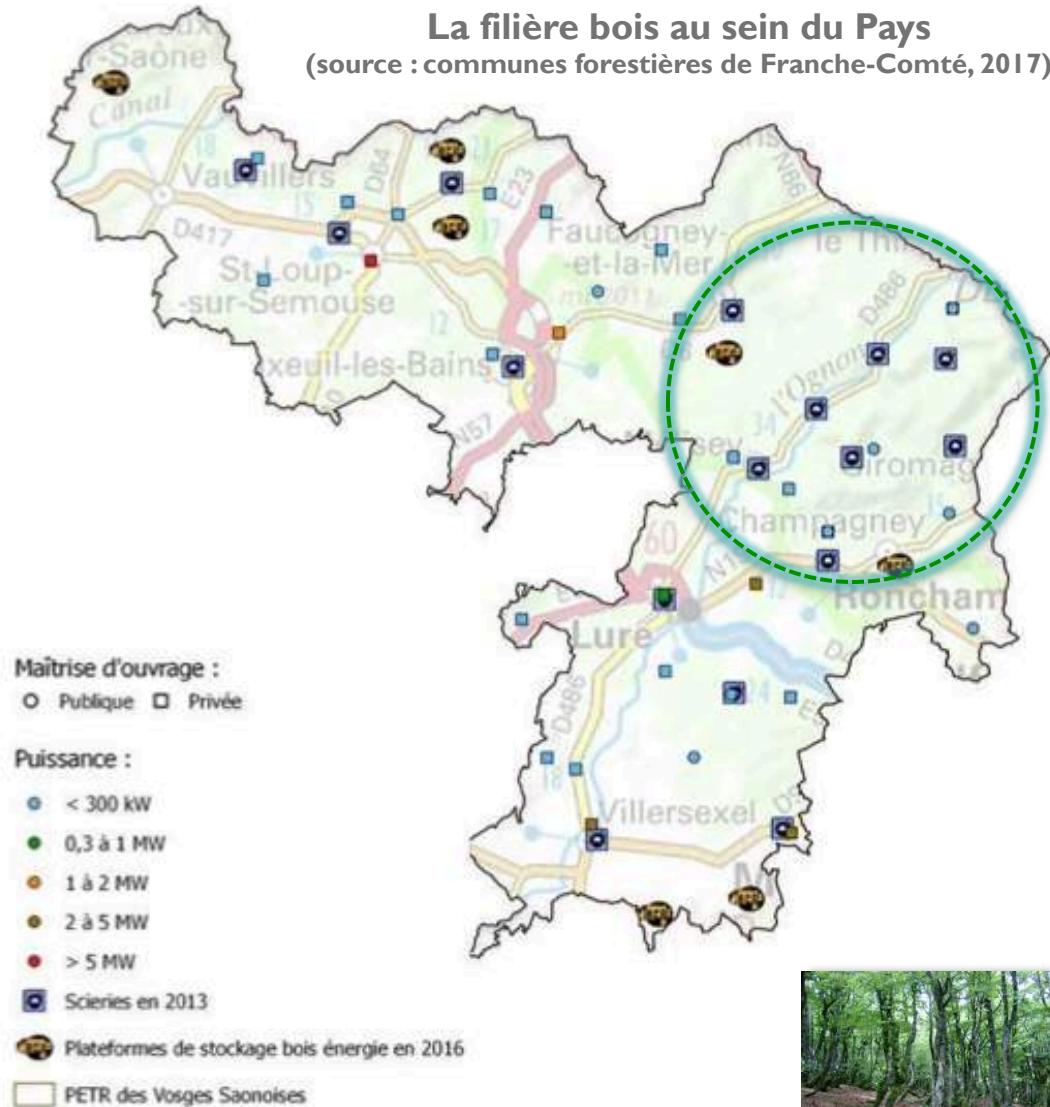


Reconversion de la filature de Ronchamp

La filière bois : une ressource économique à structurer...

- 15 scieries transformant 192 000 m³ de bois par an, principalement localisées dans le secteur des Mille Etangs.
- Un écosystème local à structurer, particulièrement au sein du 1^{er} département français exportateur de bois.
- Des entreprises importantes (Groupe Parisot : 600 emplois).
- Une réflexion à mener sur les productions en aval : meubles, etc...

La filière bois au sein du Pays
(source : communes forestières de Franche-Comté, 2017)

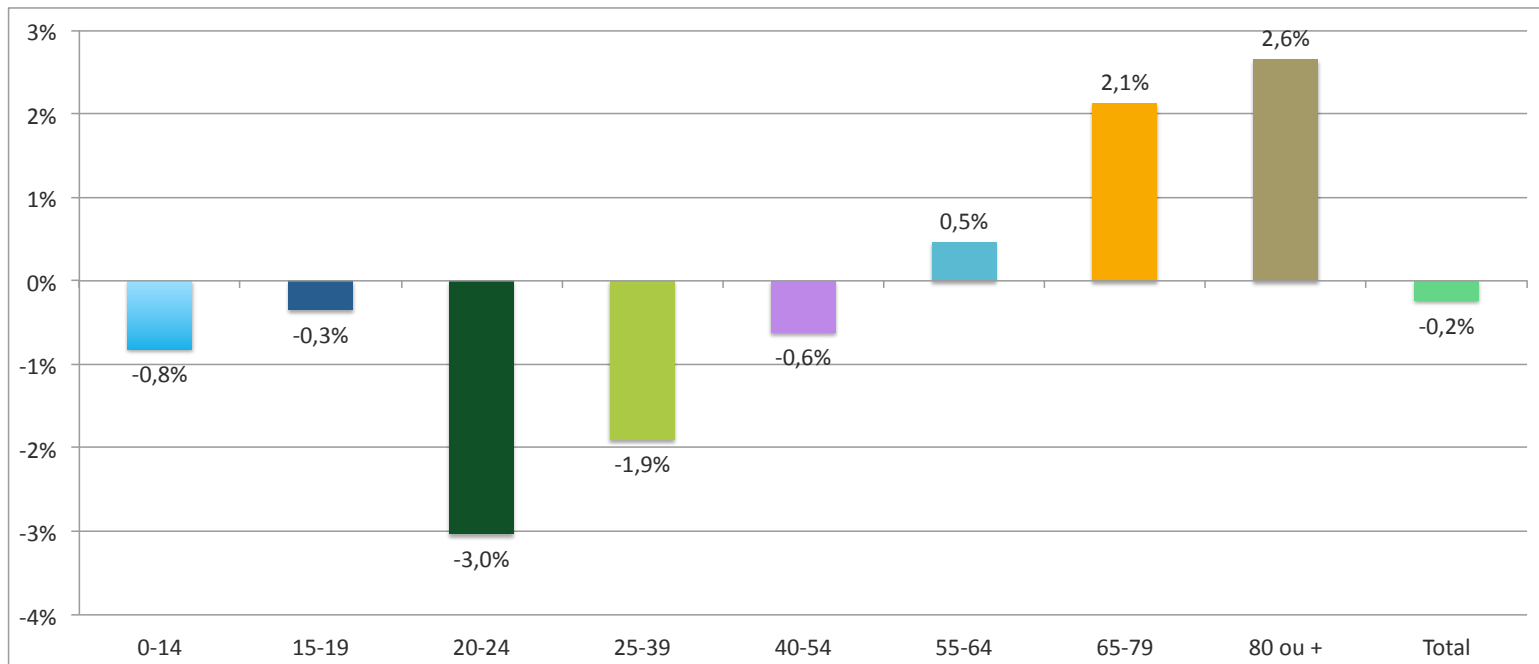


Des ressources humaines « actives » en question....

- Une tendance au vieillissement de la population et une diminution des classes d'âge en capacité de renouveler la population qui interrogent la faculté du territoire à :
 - renouveler la main d'œuvre locale et la transmission des savoir-faire ;
 - offrir un niveau de services adapté aux mutations démographiques : vieillissement de la population et besoins spécifiques pour les personnes âgées (maintien à domicile, domotique, mobilité,...).

Evolution annuelle de la population des ménages pour chaque catégorie d'âge de 2009 à 2014

(source : INSEE, RP 2014, traitement : EAU)

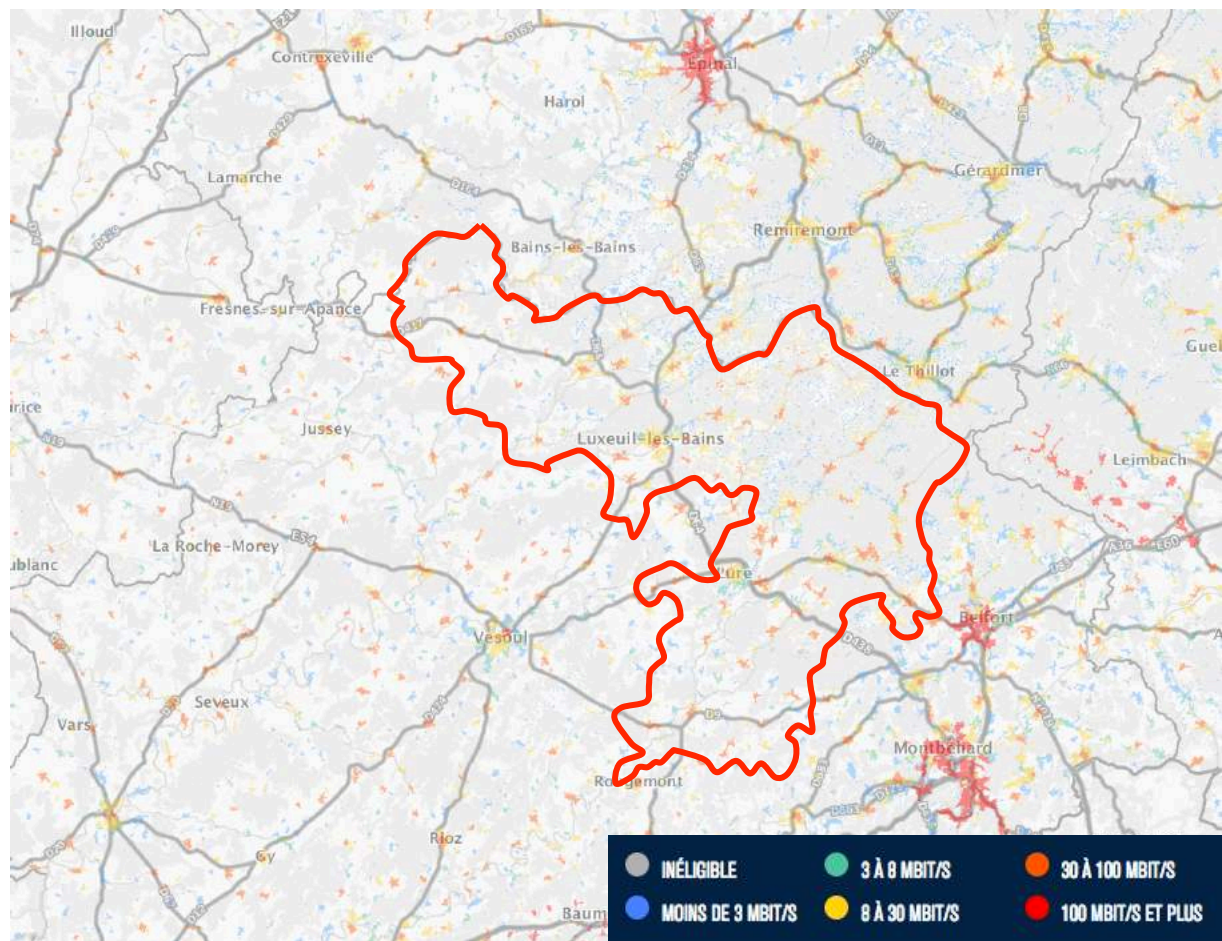


La téléphonie et le numérique : élément catalyseur du développement pour des espaces ruraux vivants

- La téléphonie mobile et le numérique sont des outils fondamentaux qui questionnent l'attractivité auprès des entreprises, des résidents et des touristes.
- Or de nombreux espaces ruraux du territoire sont déconnectés des flux numériques rapides, ce qui affecte le niveau de leur attractivité.
- Les objectifs départementaux visent à une desserte THD de 100% des foyers haut-saônois à horizon 2025.

Eligibilité aux différents débits sur le territoire du SCoT

(source : Observatoire France THD : traitement : EAU)

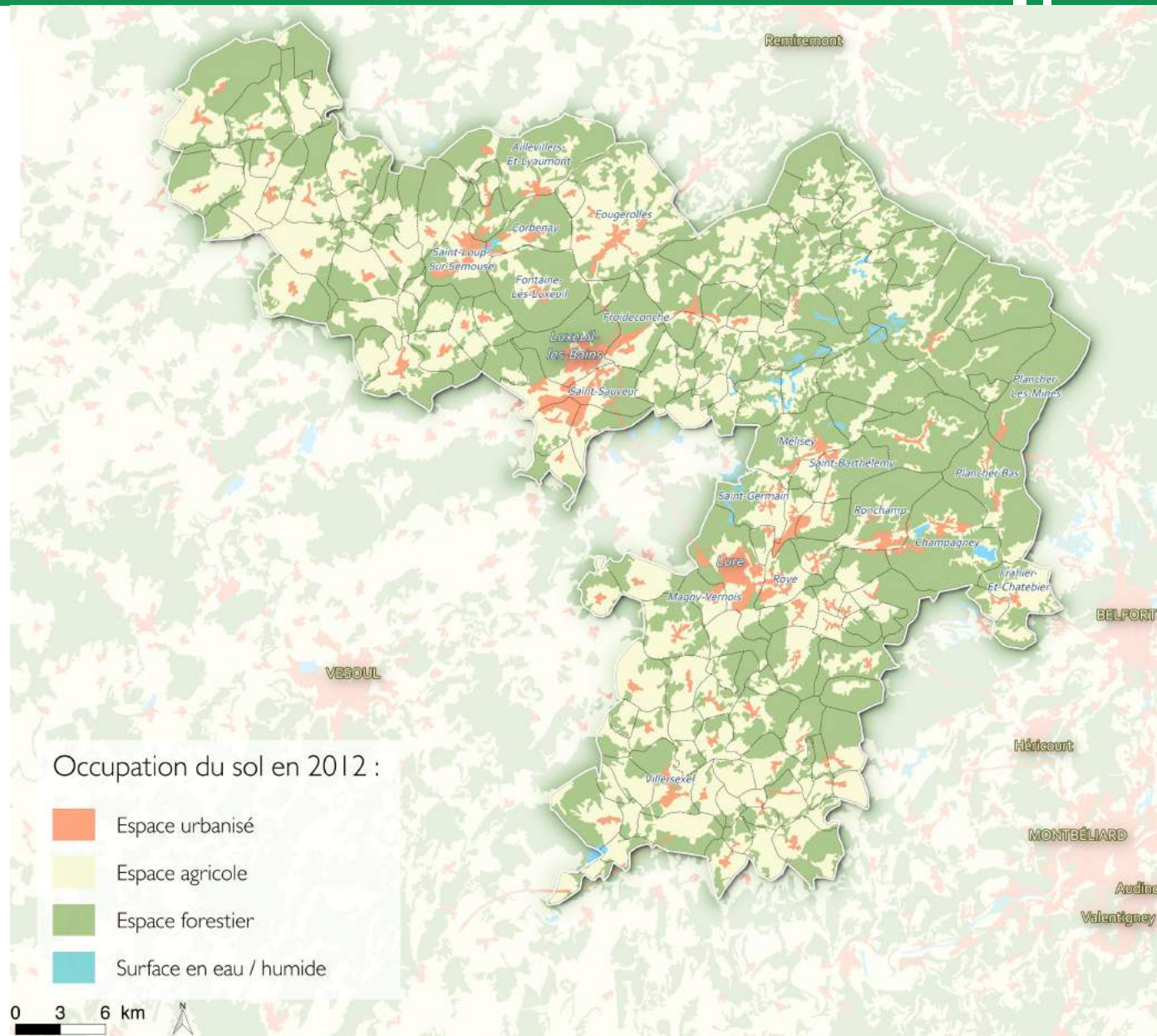


Un territoire dominé par la forêt et les espaces agricoles

Occupation du sol du territoire des Vosges Saônoises

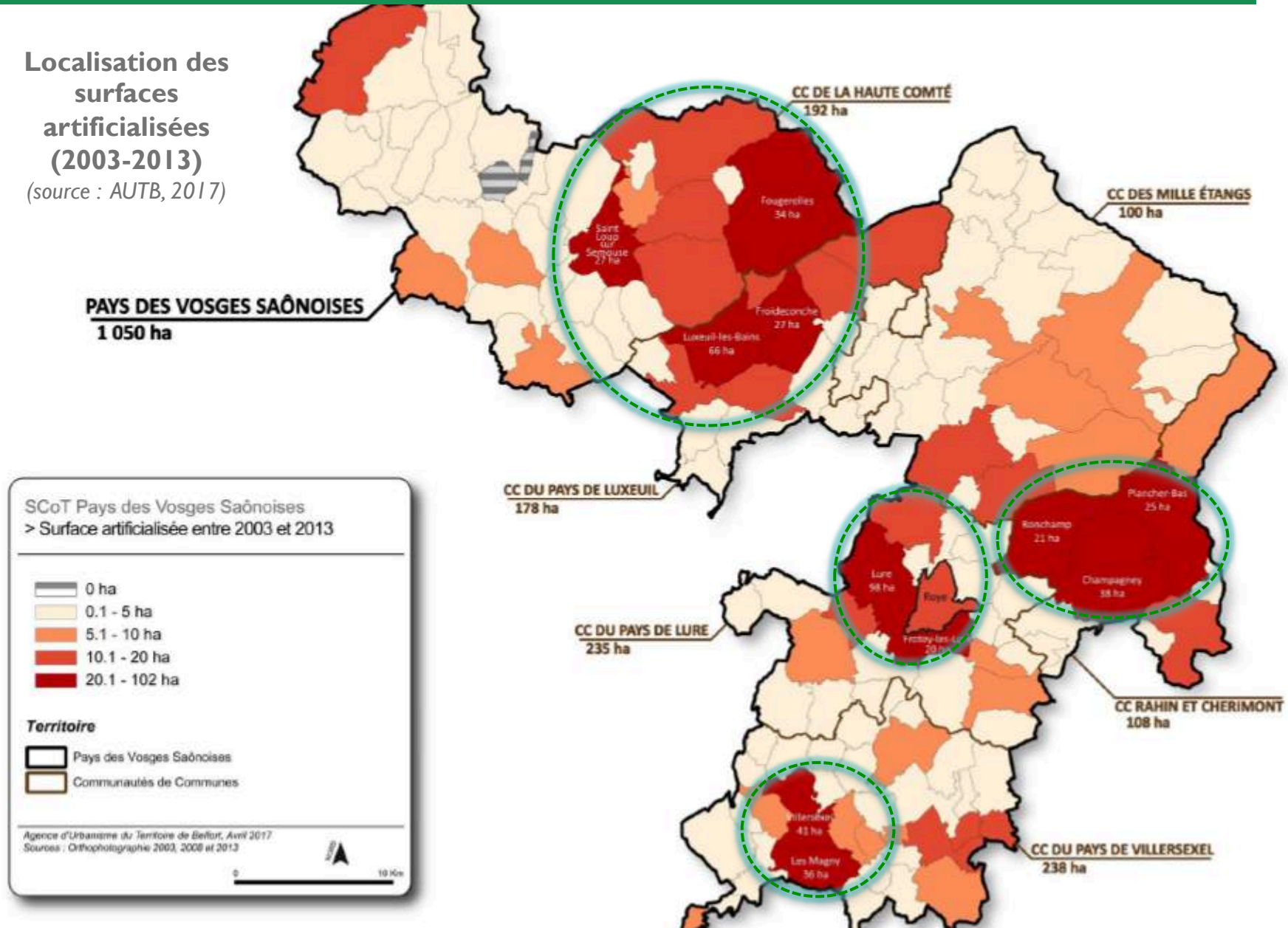
(source : Corine Land Cover 2012 : traitement : EAU)

- Espaces forestiers = 55% du territoire
- Espaces agricoles = 40% du territoire
- Espace urbanisé = 5% du territoire
- Surface en eau = 0,5% du territoire



Une consommation foncière hétérogène et limitée

Localisation des surfaces artificialisées (2003-2013)
(source : AUTB, 2017)



■ Une richesse patrimoniale et une mosaïque paysagère

- La Chapelle Notre-Dame-du-Haut classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2016, le château d'Oricourt, château fort le mieux conservé de la région...
- Des « cités de caractère » au patrimoine de qualité et caractéristique de la région (Vauvillers, Villersexel, Faucogney).
- Des paysages variés : vallée de l'Ognon, caractéristiques du paysage montagnard vosgien...

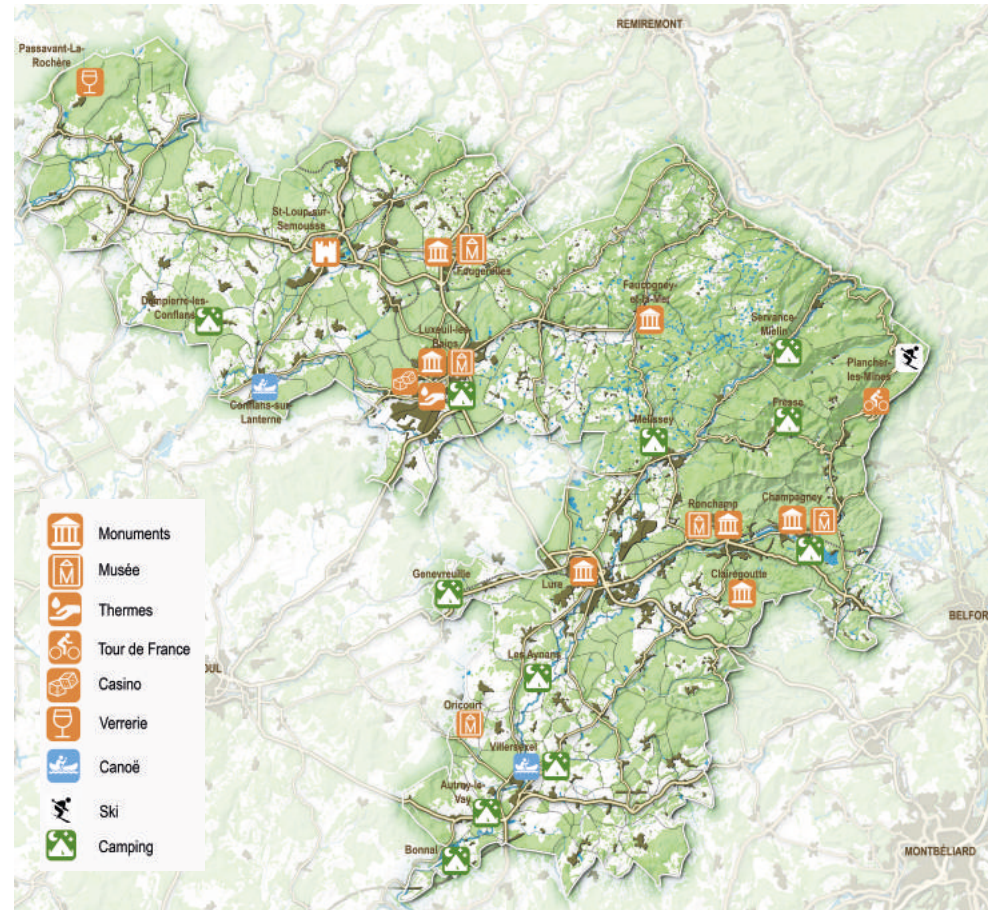


Un potentiel touristique ferment d'unité du territoire ?

- **Des potentialités touristiques riches et diversifiées** proposant de multiples expériences à vivre.
- Tirer la quintessence de celles-ci nécessite de **renforcer l'image touristique du territoire et de structurer son offre** afin de capitaliser sur des marques fortes capables d'entraîner l'ensemble du territoire des Vosges Saônoises (ex Destination Vosges du Sud).
- Un des leviers relève aussi de la capacité du territoire à **proposer des atouts différenciant pour se démarquer** de la concurrence : valoriser son identité, proposer des activités innovantes et originales ou des évènements.

Principaux attracteurs touristiques au sein du SCoT

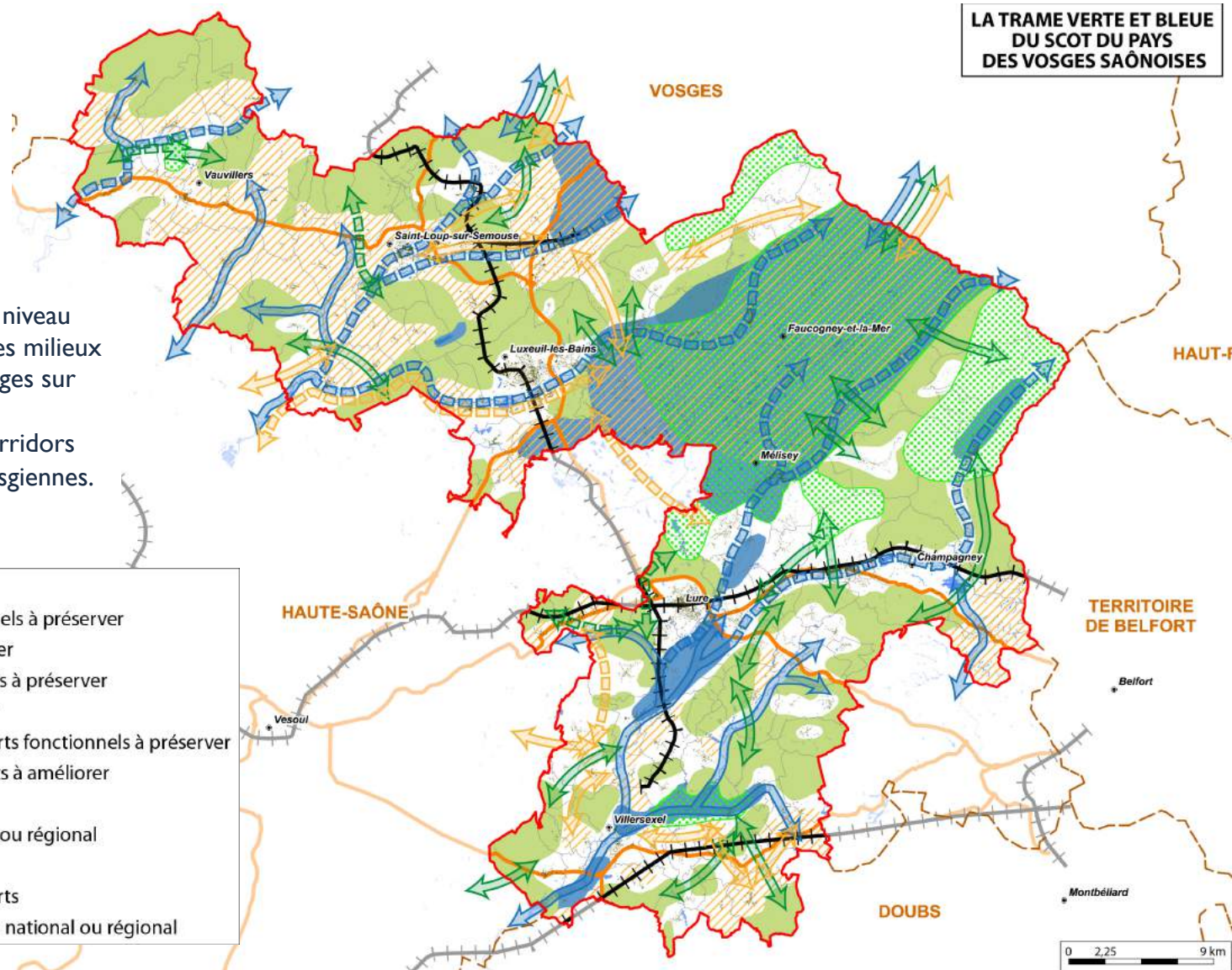
(source : Destination 70, traitement EAU)



Une Trame Verte et Bleue pouvant servir de point d'appui à une mise en valeur et à une découverte du territoire

Carte schématique de la TVB sur le territoire

De nombreuses ruptures au niveau des corridors écologiques des milieux aquatiques à cause des barrages sur les cours d'eau.
Un risque de rupture des corridors forestiers dans les vallées vosgiennes.



LA TRAME VERTE ET BLEUE
DU SCOT DU PAYS
DES VOSGES SAÔNOISES

Corridors :

- Milieux aquatiques fonctionnels à préserver
- Milieux aquatiques à améliorer
- Milieux forestiers fonctionnels à préserver
- Milieux forestiers à améliorer
- Milieux ouverts et semi-ouverts fonctionnels à préserver
- Milieux ouverts et semi-ouverts à améliorer

Réservoirs de biodiversité :

- Forestiers de niveau national ou régional
- Forestiers de niveau local
- Milieux ouverts et semi-ouverts
- Milieux aquatiques de niveau national ou régional

Conclusion générale : des enjeux d'attractivité, de croissance et d'équilibre

ENJEU D'ATTRACTIVITÉ

Une diversité de richesses patrimoniales et naturelles qui témoignent non pas d'une identité mais d'identités plurielles.

Capitaliser sur cette pluralité d'identités tout en cherchant à les fédérer pour la construction d'un modèle de développement propre aux Vosges Saônoises.

ENJEU DE CROISSANCE

Un tissu économique productif qui amène à devoir « **réinventer** » (évolutions technologiques, robotiques...).

...et qui invite le territoire à devoir capitaliser davantage sur sa position de « carrefour » pour s'arrimer aux dynamiques externes.

ENJEU D'ÉQUILIBRE

Spatial : enjeu de définition de l'armature urbaine sur laquelle s'appuiera la stratégie du territoire.

Générationnel : question du renouvellement des classes d'âge en âge de travailler pour le maintien du tissu économique local.



**Des enjeux aux
premiers axes
du PADD**

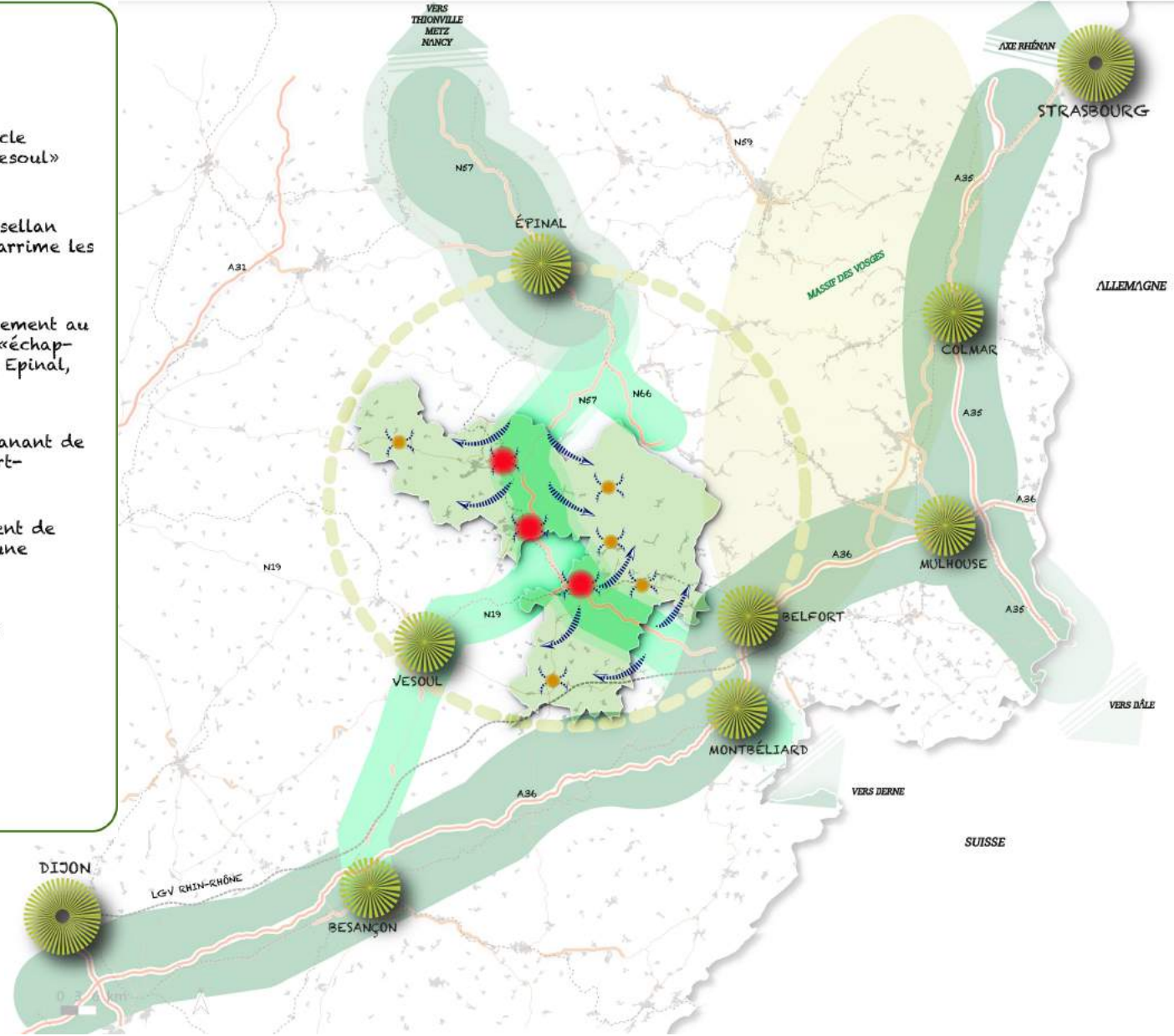
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vise à traduire le choix d'un positionnement et des objectifs stratégiques induits pour le mode de développement futur choisi.
- L'objectif est d'affirmer le rôle du territoire et ses vocations dans une perspective d'évolution à moyen et long terme :
 - comme un espace présentant une diversité de situations, et d'atouts avec une véritable capacité de développement durable et équilibrée.
 - Pour définir une stratégie qui prenne en compte les particularités du territoire.



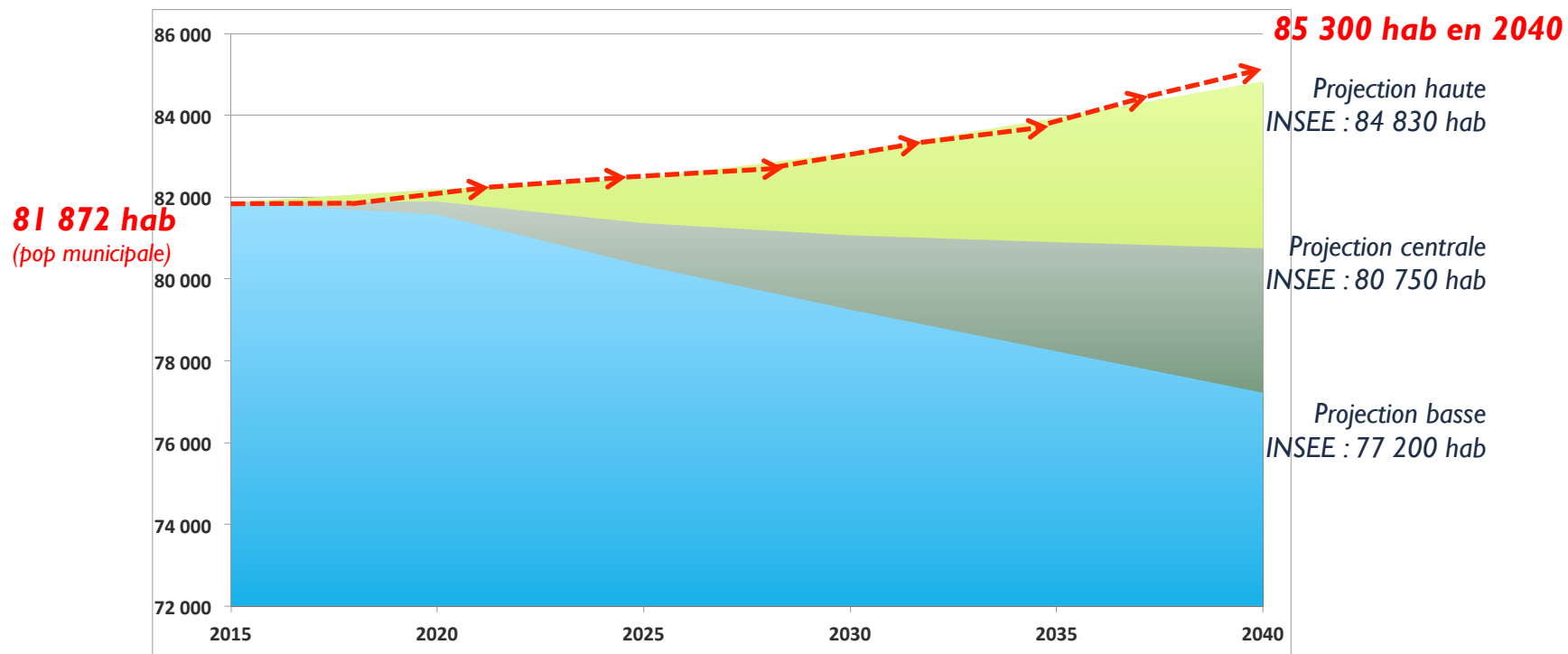
- **Conforter l'axe Belfort/Montbéliard - Epinal comme la « dorsale » irriguant l'ensemble du territoire.**
- Les Vosges Saônoises cherchent à capitaliser sur leur positionnement central au sein d'un « cercle » bordé par les agglomérations d'Epinal, Belfort, Montbéliard et Vesoul.
- Pour ce faire, la stratégie fait du développement de cette « dorsale » un **enjeu majeur pour se positionner dans un espace élargi et s'arrimer aux dynamiques externes** :
 - dans le prolongement du sillon lorrain au nord, depuis Epinal et Remiremont (facilité par l'électrification de la voie ferrée Epinal-Belfort et la poursuite des aménagements des RN 57 et RN 66) ;
 - et grâce à une multiplication des flux issus des dynamiques de l'axe Rhin-Rhône.
- **Fonder l'attractivité de ses territoires sur la qualité du cadre de vie et sur le « vivre ensemble ».**

Un territoire au cœur des dynamiques des Régions

-  Agglomérations structurantes
-  Un territoire au cœur d'un cercle «Epinal, Belfort, Montbéliard, Vesoul»
-  Un axe Rhénan et un sillon mosellan vecteurs de flux sur lesquels s'arrime les Vosges Saônoises
-  Une concentration du développement au sein d'une «dorsale» avec des «échappées» vers Belfort/Montbéliard, Epinal, Remiremont, Vesoul
-  Une redistribution des flux émanant de l'axe Epinal-Remiremont-Belfort-Montbéliard
-  Des pôles internes qui bénéficient de la «dorsale» pour rayonner à une échelle locale
- Pôlarités des Vosges Saônoises**
 -  Pôles principaux
 -  Pôles intermédiaires










- L'objectif vise dans un premier temps à endiguer le déclin démographique de ces dernières années puis à tendre vers un « regain » démographique à plus long terme...
- Quels objectifs démographiques à 2040 ?
 - 1999-2015 : -0,9% (+3,5% en Haute-Saône), soit une moyenne de 45 hab en moins par an.
 - 2010-2015 : -1,7% (-0,8% en Haute-Saône), soit une moyenne de 281 hab en moins par an.



I – Lier redressement démographique et architecture territoriale

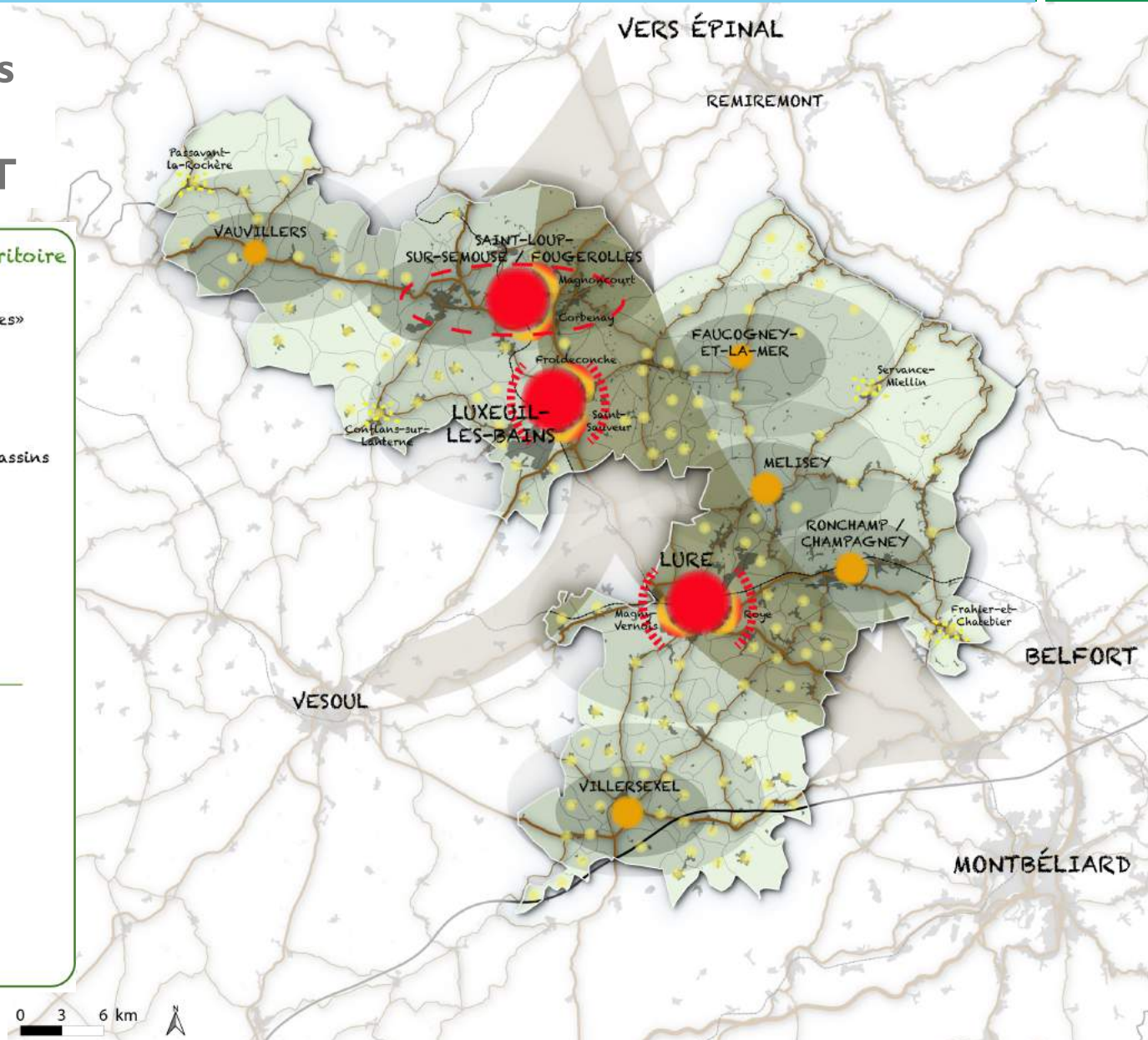
Les grands principes de l'armature territoriale du SCoT

Structurer le développement du territoire

-  Conforter une « dorsale » de développement avec des « échappées » vers Belfort/Montbéliard, Epinal, Remiremont, Vesoul
-  Conforter les pôles urbains
-  Structurer le développement des bassins de vie
-  Axe routier
-  Réseau ferré
-  TGV
-  Tâche urbaine

Conforter l'armature urbaine

-  Pôles principaux
-  Communes périurbaines
-  Pôles intermédiaires
-  Pôles de proximité
-  dont pôles d'articulation



2 – Promouvoir et développer les filières productives et agricoles pour préserver des savoir-faire reconnus

Une politique de soutien aux forces productives, colonne vertébrale du tissu économique des Vosges Saônoises, qui repose sur



- Les activités productives TPE/TPI – PME-PMI qui contribuent à l'identification d'un savoir-faire local fort
- Les filières primaires et agricoles (AOC, AOP, IGP, bio, filières bois...)
- Les activités artisanales d'excellence (mécanique de précision, rénovation patrimoniale, éco-construction...), de proximité

Une politique d'aménagement des parcs d'activités et zones commerciales qui s'appuie sur



- Un aménagement de qualité (paysager et environnemental)
- Des services connexes aux entreprises productives (comptabilité...) et à leurs salariés
- Une animation économique (mise en relation des acteurs locaux)
- La réhabilitation de friches et l'optimisation des espaces existants

Une politique économique qui se repose également sur



- Une accessibilité à l'emploi améliorée (desserte en transport facilitée)
- Des infrastructures numériques, routières (N57, N19, D64, D9) et ferroviaires (gares de Luxeuil, Lure, Ronchamp, Champagny, Aillevillers)
- La possibilité d'un portage immobilier externe (ex Etablissement Public Foncier)

2 – Promouvoir et développer les filières productives et agricoles pour préserver des savoir-faire reconnus

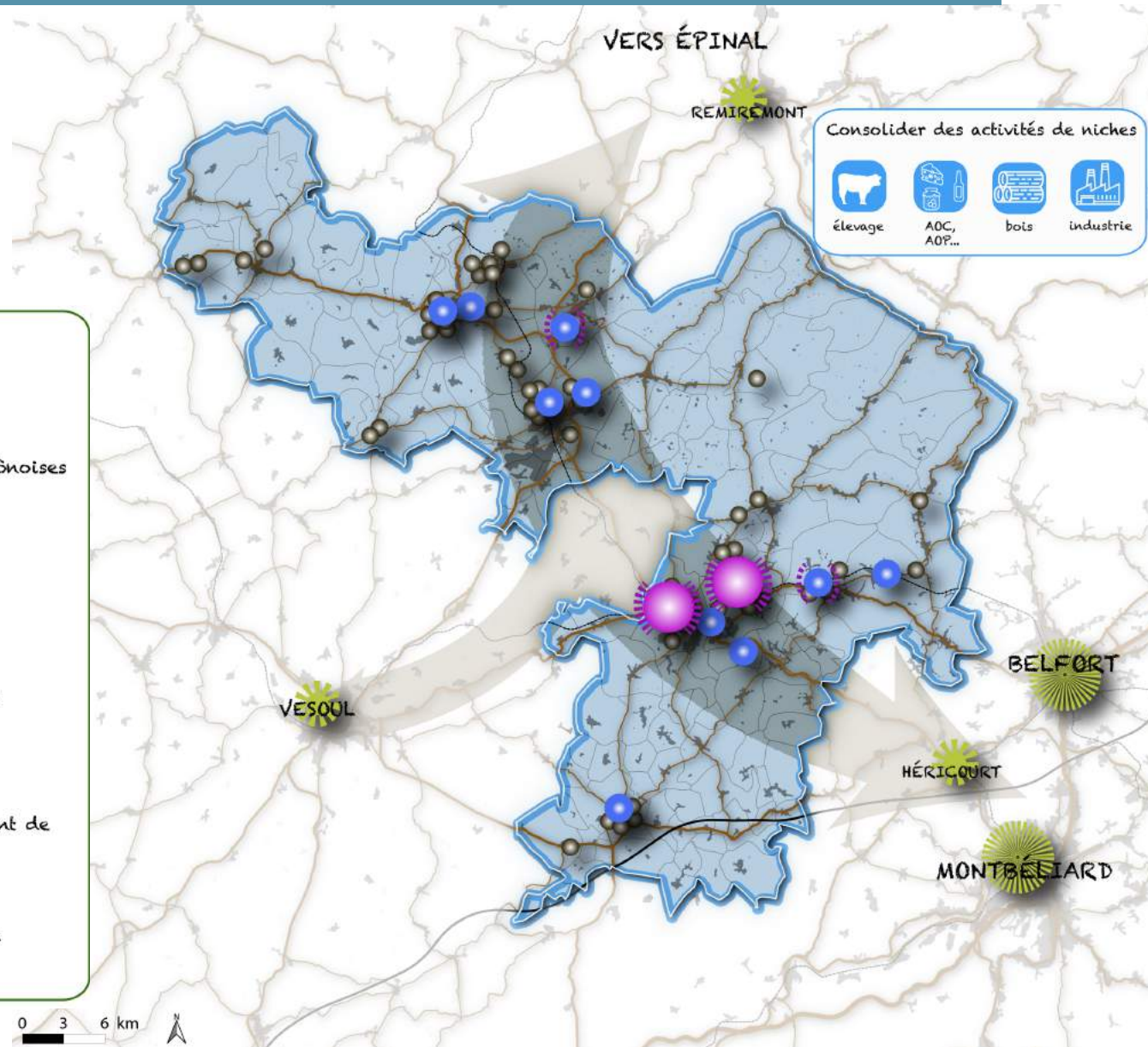
Une politique de développement touristique qui s'appuie sur des ressources diverses



- Une complémentarité de l'offre touristique (patrimoine naturel et architectural, randonnées, pêche, canoë, vélo...) et des équipements et services (hébergement, restauration...)
- Des politiques départementales renforçant la notoriété et la visibilité touristique du Pays tout en faisant converger les forces vives du secteur : destination « Vosges du Sud »
- Une réorganisation de la filière dans un environnement réglementaire et sociétal en évolution, conjuguée à une amélioration de la professionnalisation de l'ensemble des acteurs
- Des ressources environnementales valorisées qui favorisent l'émergence d'un tourisme « vert » de qualité

2 – Promouvoir et développer les filières productives et agricoles pour préserver des savoir-faire reconnus

Les grands principes de l'organisation économique du Pays



- Structurer l'offre économique autour d'une « dorsale » Epinal - Belfort/Montbéliard
- Axe de développement majeur connectant le Pays des Vosges Saônoises avec les territoires voisins.
- ☀ Agglomérations structurantes
- Espace économique structurant
- Espace économique intermédiaire
- Espace économique de proximité
- ⋯ Principaux projets de renforcement de l'offre économique
- 🗺️ Affirmer une stratégie touristique commune à l'échelle du Pays

3 – Adapter le parc de logements en fonction des objectifs du territoire

Travailler sur un effort de réhabilitation du parc ancien pour réduire la vacance résidentielle et commerciale



- Mettre en œuvre une politique de réhabilitation des logements dégradés et de remise sur le marché locatif, ceci particulièrement dans les centres anciens
- Réduire la vacance immobilière et commerciale au sein du parc (11,8% des résidences principales en 2009 et 13,4% en 2014, quel objectif à horizon 2040, 10% ?)

Limiter la consommation foncière en matière de construction de logements (efficacité foncière) en lien avec une politique de qualité architecturale et d'aménagement



- Valoriser et utiliser les capacités de densification de l'enveloppe urbaine actuelle qui puissent intégrer qualité paysagère, bon fonctionnement écologique, climatique, revitalisation des bourgs et villages
- Accompagner les extensions urbaines dans le prolongement spatial immédiat et cohérent avec les tissus bâtis en place dans le respect de l'économie et de la fonctionnalité des activités agricoles et forestières

3 – Adapter le parc de logements en fonction des objectifs du territoire

Diversifier l'offre de logements grâce à une gamme plus large permettant de favoriser la mixité dans les opérations d'habitat



- Prendre en considération l'enjeu de l'adaptabilité des logements pour les personnes âgées (maintien à domicile, domotique...) ainsi que le développement d'une offre de services adaptée
- Développer une offre résidentielle spécifique pour les jeunes actifs

Structurer le développement de l'offre de logements



- Veiller au lien entre les différents types de pôles et les projets de développement résidentiel : les pôles doivent accueillir une proportion significative du développement résidentiel, les villages, en fonction de leur situation et de leurs équipements, devant chercher, au minimum, à maintenir leur population
- La possibilité d'un portage immobilier externe (ex Etablissement Public Foncier)

4 – Faciliter les mobilités pour un meilleur ancrage du territoire

Renforcer l'offre de mobilité autour des gares pour en faire de véritables nœuds de mobilité (multimodalité)



Favoriser l'intermodalité autour de nœuds de mobilité afin d'encourager les pratiques de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture (TAD, aires de covoiturage,...)



Encourager les modes de transport « durables » pour faciliter le déploiement des activités touristiques



Soutenir un niveau de desserte routière et ferroviaire qualitatif pour faciliter les synergies avec les territoires voisins

5 – Maintenir voire renforcer l'offre de services et d'équipements pour des espaces ruraux vivants

Développer une stratégie de renforcement des polarités en y proposant des niveaux de services suffisants



Renforcer l'offre de formation du territoire en adéquation avec la demande locale



Faire des usages numériques un facteur indispensable à l'ambition du territoire pour accompagner les besoins des usagers du Pays

6 – Valoriser les spécificités environnementales du territoire au service de son rayonnement

Préserver le patrimoine naturel, agricole et forestier du territoire, qui représente une véritable richesse, élément du cadre de vie, élément structurant du paysage, et atout touristique



Prendre en compte les risques inondations et mouvements de terrain dans le développement du territoire



Préserver la ressource en eau et assurer l'alimentation en eau potable de la population



Préserver la qualité des cours d'eau et étangs

6 – Valoriser les spécificités environnementales du territoire au service de son rayonnement

Lutter contre le changement climatique, en participant à la réduction des consommations d'énergie et à la réduction des gaz à effet de serre
(en lien avec la stratégie du PCET)



Valoriser une pluralité d'identités paysagères et patrimoniales au service d'un cadre de vie remarquable



**Comment
participer au
projet ?**

■ Le site internet

- le site internet du Pays permet de consulter les documents du SCoT en ligne : www.pays-vosges-saonoises.fr/scot.htm

■ Les lettres d'informations

- Les lettres d'information rendent compte des travaux du SCoT.

■ Le dossier de concertation

- Un dossier regroupant les documents de travail du SCoT (diaporama et CR des réunions, diagnostic,...) est en consultation au siège du Pays des Vosges Saônoises et de ses 6 communautés de communes.

■ Les réunions publiques

- Prochaine réunion : PADD / Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) (fin 2018).

■ Les registres de concertation

- un registre de concertation est disponible au siège du Pays des Vosges Saônoises à Lure et au siège de chacune des 6 Communautés de Communes du territoire.

■ L'enquête publique

- Le dossier SCoT sera soumis à l'enquête publique avant son approbation.

Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

Merci de votre attention



45

